

Intéressement 2013

A l'occasion de la commission de suivi, qui fait le point tous les ans sur les résultats de l'accord d'intéressement, la direction nous a communiqué les chiffres, tant attendus, pour l'année 2013.

On peut résumer cette année en disant que certains critères de déclenchement se dégradent et que la retraite complémentaire joue le rôle d'amortisseur pour notre prime d'intéressement.

Sur les 3 critères Groupe, 2 sont atteints et un ne l'est pas :

- le critère « Solvabilité de la SGAM se déclenche à 100%
- le critère « Qualité Clients » ne se déclenche qu'à 57,9% (contre 100% l'année dernière)
- le critère « Productivité » ne se déclenche pas, les frais progressant plus vite que les revenus du groupe.

Sur les 5 critères propres au GIE AG2R, 2 sont atteints et 3 ne le sont pas :

- le critère « Ratio combiné Santé / Prévoyance » ne se déclenche pas en raison d'une forte dégradation de la sinistralité sur 2013
- le critère « Autofinancement Assuranciel » ne se déclenche pas du fait d'un résultat négatif
- le critère « Autofinancement Retraite complémentaire » se déclenche à 100%
- le critère « ROE opérations assurancielles » ne se déclenche pas (pour les mêmes raisons que le critère « Autofinancement assurantiel »)
- le critère « Résultat net / produits courants en retraite complémentaire » se déclenche à 100%

Au final, sur les 8 critères constitutifs de l'accord d'intéressement, seuls 4 se déclenchent.

En termes de chiffres, la masse d'intéressement distribuée s'élève à 3.490.313€ et elle concerne 5396 bénéficiaires.

La prime moyenne d'intéressement se monte à 647€ (contre 604€ en 2012)

Par catégorie, on obtient les montants suivants :

EMPLOYES : 2502 bénéficiaires (2393 en 2012) pour une prime moyenne de 481€ (459€ en 2012)

AGENTS DE MAITRISE : 1576 bénéficiaires (1501 en 2012) pour une prime moyenne de 655€ (602€ en 2012)

CADRES : 1318 bénéficiaires (1343 en 2012) pour une prime moyenne de 951€ (866€ en 2012)

Précisons aussi que cette année (et les prochaines), il n'y aura pas de participation... Nous pouvons donc retenir que la prime globale (intéressement + participation) est sensiblement inférieure à celle de l'année dernière.

Calendrier des opérations :

19/6 Réception des courriers permettant de communiquer son choix sur l'utilisation de sa prime (date butoir pour répondre : **4/7** pour traitement sur la paie de juillet)

POSSIBILITE DE REpondre VIA LE SITE INTERNET DE NATIXIS
<http://www.interepargne.natixis.com>